



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de psychiatres et psychologues

Question écrite n° 25311

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des psychiatres et psychologues. M. le député s'étonne de constater que dans de nombreuses instances, les psychiatres et psychologues se référant à la psychanalyse semblent systématiquement écartés de certaines instances et fonctions, depuis le conseil scientifique de l'éducation nationale jusqu'à l'expertise auprès des tribunaux. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet et son action en la matière, pour faire respecter l'ensemble des spécialités, professionnels, chercheurs et scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25311

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10892

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)